SDE 65

Réunion du Bureau du S.D.E. du 24 mai 2019

Compte-rendu et

relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le Bureau s'est réuni le vendredi 12 avril à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents:

Pour le Bureau : MM. FROSSARD (Président), Mmes CUQ, CURBET, POURTEAU, SOLLES et VERGES ;

MM. ARMARY, BARRAL, DUTOUR, FOURCADE, GUILHAS, PIRON et PELIEU.

Excusés: Mmes CARRERE, DURRIEU et MENDES;

MM.BOUBEE, CARRERE, CAZABAT, DABEZIES, DUTOUR, LAFFAILLE, LUSSAN et MUR

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Simon Alleman, Florence Armary, Serge Cieutat, Hervé Couget, Jean-Luc Lavigne, Denis Maumus, Marie-Noëlle Mainguy et Jean-Jacques Warmoeskerken

Ordre du jour

- Marchés publics:
 - DCE bâtiment du SDE
 - Proposition d'expertise sur le suivi des réseaux Orange (cuivre et FTTH)
- Ajustement de la programmation 2019 électrification
- Contrat territorial chaleur: liste des projets présentés et nouvelles études bois-énergie à lancer
- Avancement du dossier « maintenance des feux de signalisation »
- Achat d'électricité : point d'information
- ➤ Vente CEE et bilan TEPCV
- Commission consultative de l'Energie
- Inscriptions à divers congrès
- Ouestions diverses

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à ses collègues. Il donne ensuite la parole au directeur qui détaille l'ordre du jour.

Monsieur Piron souhaitant aborder le dossier des Certificats d'Economies d'Energie, le directeur propose de traiter les autres sujets au préalable.

La parole est donnée à Serge Cieutat qui suit le dossier de rénovation des locaux du SDE. L'architecte a transmis au Syndicat le projet du dossier de consultation des entreprises, pour étude. Le calendrier est le suivant : lancement de la consultation des entreprises le 6 juin, avec une remise des offres le 27 juin et analyse le 9 juillet, pour une présentation en Commission d'Appel d'Offres le 10 juillet. Le début des travaux est prévu pour septembre.

N°	Objet de la délibération
DL 58-05-2019	Aménagement des locaux du SDE65 Consultation des entreprises
	Le Président informe les membres du Bureau que le projet d'aménagement des bureaux du SDE 65 » est maintenant validé. Il convient donc de procéder à la consultation des entreprises.
	Le début des travaux est prévu pour septembre 2019.
	Le Président propose que le marché « Aménagement des bureaux du SDE 65 » soit divisé en 10 lots : Lot 1 : « Démolitions - Gros Oeuvre » Lot 2 : « Couverture - Zinguerie » Lot 3 : « Menuiseries extérieuers et intérieures » Lot 4 : « Distribution Isolation faux plafond Revêtements céramique » Lot 5 : « Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation ». Lot 6 : « Electricité Générale Courants forts Courants faibles » Lot 7 : « Serrurerie Structure métallique » Lot 8 : « Revêtements sols souples » Lot 9 : « Peintures » Lot 10 : « Ascenseur ».
	Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : 1) décide de lancer un marché sous forme de procédure formalisée, 2) approuve la répartition en 10 lots, 3) autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Rouch aborde ensuite le sujet relatif au suivi des réseaux Orange. Il rend compte des conclusions de la réunion qui s'est tenue entre le SDE et la société Actane, spécialisée dans la maîtrise et la gestion des infrastructures de télécommunication. Cette société a accompagné d'autres départements sur l'expertise de la fibre Orange, avec des retours positifs. Il propose un partenariat avec Actane, en lui confiant une mission d'analyse, de contrôle et d'assistance à réaliser dans un premier temps sur 10 communes test. Cette méthode pourrait ensuite être développée et étendue à l'ensemble du département. Monsieur Pélieu y est favorable car depuis des années, les redevances ne sont pas payées par Orange.

Le Président soumet cette proposition au Bureau qui s'y déclare favorable. *Une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 59-05-2019	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la maîtrise et la gestion des infrastructures de télécommunication
	Monsieur le Président explique que, dans le cadre du déploiement de la fibre FTTH en Hautes-Pyrénées (pilotage : Conseil Départemental ; opérateur : Orange), les services du Département (régie Haut Débit et service des Routes) se sont rapprochés du SDE65 pour voir comment mettre en forme un protocole et un outil de suivi des infrastructures nouvelles (fibre optique) et anciennes (réseau cuivre).
	Pour pouvoir agir sur ce sujet, le SDE a proposé au Département les compétence d'un assistant à maîtrise d'ouvrage car cette action nécessite à la fois des compétences techniques (SIG) et juridiques qui n'existent pas suffisamment au SDE ou au Département.
	Très peu de bureaux d'études semblent aujourd'hui positionnés sur cette compétence. Les seules expériences menées par des collectivités (SDE ou communes) repérées par les services ont bénéficié de l'expertise d'un bureau d'études créé récemment pour traiter ce sujet : la société ACTANE (Télécom, Aménagement Numérique, Energie) basée dans les Alpes de Haute Provence.
	C'est ainsi que le directeur de la société, Alain Mathieu, a été contacté pour une mission d'une année d'accompagnement du CD65 et du SDE65 sur ce sujet.
	Le montant de cette expertise est évalué à 21 280 € HT, qui serait pris en charge à 50 % par le SDE65, soit 10 640 € HT.
	 Ouï cet exposé, le Bureau : autorise le Président à confier cette mission au bureau d'études ACTANE pour un montant de 10 640 € HT, autorise le Président à signer tout document en lien avec cette mission.

Le directeur poursuit par la programmation 2019. Dans le cadre de l'Article 8, les communes de Horgues et Séméac ont interpellé le SDE sur l'enfouissement de réseaux rue Bellevue pour Horgues et rue Jules Ferry pour Séméac. Monsieur Warmoeskerken explique que pour une réalisation de travaux en 2020, l'étude de ces deux secteurs doit être lancée dès cette année.

Les communes de Bourisp, Estaing, Luz-Saint-Sauveur et Sers ont également saisi le Syndicat sur les demandes suivantes :

- alimentation de 2 châteaux d'eau pour le traitement de l'eau potable à Bourisp. Ce dossier présente un caractère d'intérêt public.
- sécurisation d'un secteur avalancheux sur la commune d'Estaing,
- le SIVOM d'Energie du Pays Toy réalise actuellement des travaux de renforcement de réseau sur la commune de Luz-Saint-Sauveur et souhaite travailler sur ce dossier en coordination avec le SDE,
- desserte en électricité d'un bâtiment agricole sur la commune de Sers, dont le propriétaire a eu la grange détruite sur la commune de Viella et qui s'est installé à Sers.

En conclusion, le Président propose au bureau que soit validé l'ensemble de ces propositions. Les membres du bureau ne s'y opposent pas et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 60-05-2019	Travaux d'Electrification 2019 Ajustement des programmes Article 8 (études) - Extensions et ER (études)
	Le Président présente aux membres du Bureau les dossiers complémentaires à rajouter à la programmation de travaux arrêtée lors de la réunion du 15 mars dernier.
	Les communes de Horgues et Séméac ont saisi le SDE65 sur la réalisation de travaux dans deux secteurs particuliers : rue Bellevue pour Horgues et rue Jules Ferry pour Séméac. Il serait judicieux de réaliser l'étude de ces deux projets cette année afin de pouvoir réaliser les travaux en 2020, dans le cadre de l'Article 8 « Etudes ».
	Les communes de Bourisp, Luz-Saint-Sauveur et Sers ont également fait appel au SDE sur des dossiers prioritaires, dans le cadre du programme Extensions :
	 deux châteaux d'eau pour le traitement de l'eau potable sont à alimenter sur la commune de Bourisp; le SIVOM d'Energie du Pays Toy procède actuellement au renforcement de réseau sur la commune de Luz-Saint-Sauveur; le SDE a été sollicité pour travailler en coordination sur ce projet; la commune de Sers a présenté le dossier d'un agriculteur dont le bâtiment agricole a été détruit sur la commune de Viella et qui souhaite reprendre son activité sur la commune de Sers. Le bâtiment agricole doit être desservi en électricité très rapidement.
	Dans le cadre du programme Renforcement 2019, il s'agit de sécuriser un secteur avalancheux sur la commune d'Estaing, en coordination avec Enedis. L'étude est à effectuer cette année afin de procéder à la réalisation des travaux en 2020.
	Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident l'ensemble de ces propositions.

La parole est données à Denis Maumus qui revient sur le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques en Occitanie, présenté lors de la réunion de bureau qui s'est tenue en mai dernier. Il s'agit d'aider à l'émergence de plusieurs projets pouvant être alimentés soit par le solaire thermique, soit par le bois énergie ou la géothermie. Il récapitule les dossiers recensés en Hautes-Pyrénées et précise que l'aide accordée au SDE par l'ADEME les deux premières années est forfaitisée. Monsieur Pélieu l'interpelle sur les locaux du CETIR, Myriam Solles sur la mention de la commune d'Arreau. En ce qui concerne le CETIR, le chargé d'affaires explique que les locaux sont bien occupés et alimentés par une pompe à chaleur, d'où l'idée d'un projet relatif à la géothermie. Quant à Arreau, le projet géothermique pour la Maison de la Santé est à l'étude.

Il poursuit par les projets de chaufferie bio masse sur les communes de Luz-Saint-Sauveur et Saint-Lary. Il s'agit de faire appel à la Région pour leur financement. En ce qui concerne le réseau de chaleur de Luz, la commune a sollicité le SDE pour un deuxième réseau qui desservirait la piscine et le Forum. Le SDE réalisera l'étude de faisabilité après avoir sollicité auprès de la Région et de l'ADEME les financements. La commune prendra à sa charge 100 % de l'autofinancement restant.

Après délibération, le Bureau accepte ces deux propositions qui sont validées par deux délibérations.

N°	Objet de la délibération
DL 61-05-2019	Création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Saint-Lary-Soulan Demande de financement à la Région
	Monsieur Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans la création d'un réseau de chaleur avec chaufferie biomasse sur la commune de Saint-Lary-Soulan. Cette chaufferie permettrait d'alimenter les Thermes, l'Hôtel Mercure, l'Office de tourisme, la Mairie, le Presbytère, le Groupe scolaire, le Gymnase.
	Ce projet, qui est inscrit dans le Contrat Patrimonial validé par l'ADEME, s'élève à 1 513 426 € HT.
	Afin de compléter le plan de financement, le Président propose au Bureau de solliciter une aide de la Région à hauteur de 544 736 €.
	Ouï l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité : - Autorise le Président à demander l'aide financière de la Région, soit 544 736 €. - Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°	Objet de la délibération
DL 62-05-2019	Etude de faisabilié bois-énergie Création d'un réseau technique entre la piscine et le Forum sur la commune de Luz-Saint-Sauveur
	Monsieur Frossard, Président, informe les membres du Bureau que le Syndicat Départemental d'Energie a été saisi par la commune de Luz-Saint-Sauveur pour réaliser une nouvelle étude de faisabilité bois énergie. Cette étude concerne la création d'un réseau technique entre la piscine et le Forum.
	Cette opération fera l'objet d'une simple consultation. Elle peut bénéficier d'un financement de la part de l'ADEME et de la REGION à hauteur de 70 % du montant HT. Les 30 % d'autofinancement restants seront apportés par la commune de Luz Saint Sauveur.
	Au vu du montant de l'étude, le Président propose au Bureau de consulter au minimum trois bureaux d'études.
	Il informe également le Bureau qu'un Comité de Pilotage regroupant l'URCOFOR, la DDT, l'ADEME, le SDE65 et la commune concernée sera mis en place.
	 Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : 1) accepte les propositions du Président, 2) autorise le Président à solliciter l'aide de l'ADEME et de la Région, 3) autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de consultation et à signer tout document se rapportant à la mise en place de cette opération.

La réunion

continue par la communication d'informations sur la maintenance des feux de signalisation d'une part, par un point sur l'achat d'électricité d'autre part.

Monsieur Lavigne en charge du dossier de maintenance des feux de signalisation informe le Bureau des résultats de l'enquête adressée aux communes.

Sur les quinze communes concernées, quatorze ont répondu. Après analyse, la solution privilégiée est une solution « curative », avec deux forfaits proposés : l'un pour l'astreinte, l'autre pour la supervision. Le Président du Département intervient dans la discussion et explique que celui-ci est souvent sollicité par les communes pour l'installation de « dos d'âne » ou de chicanes pour la régulation de la circulation. Il a suggéré l'installation de feux tricolores. La proposition du SDE peut être l'occasion de passer un marché groupé à bons de commande pour ce type de matériel afin que le Syndicat puisse en assurer la fourniture et la maintenance.

Simon Alleman poursuit par l'achat d'électricité.

Des anomalies sont apparues en cours de facturation, conséquence d'une différence entre le prix facturé et le prix référencé sur le bordereau des prix unitaires. Le bon tarif est appliqué depuis le mois de mai et Direct Energie remboursera les communes sous forme d'avoir.

En ce qui concerne le montant des factures, quelques membres du groupement d'achat ont fait part de leur étonnement face à la hausse, qui après analyse, résulte d'un mélange des heures de pointe et d'hiver. Un courrier doit être adressé à l'ensemble des membres du groupement d'achat pour information.

Il parle ensuite du transfert des abonnements et consommations d'éclairage public. Des communes ont aussi réagi face au montant de leur première facture. Des explications leur seront fournies via un courrier à leur adresser.

Il achève son intervention par l'actualité du marché Energie : Direct Energie devient Total Direct Energie, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) augmenteront d'environ 6 %, les tarifs TLCFE (Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité) augmenteront en 2020.

Jean-Jacques Warmoeskerken lui succède pour présenter le bilan de la vente des CEE/TEPCV.

Il rappelle d'une part les territoires concernés : La Communauté d'Agglomération TLP, le PETR du Val d'Adour, le PETR du Pays de Lourdes, le Pays des Vallées des Gaves et la commune de Bagnères de Bigorre, d'autre part le prix de vente du MWh Cumac : 9,20 €.

Monsieur Piron intervient pour expliquer la position de la Communauté d'Agglomération. Elle souhaite, selon l'article 5 de la convention que les collectivités ont signée, que le bénéfice généré par la vente des CEE soit redistribué aux communes sur lesquelles les opérations ont été réalisées. Une discussion s'engage alors. Monsieur Warmoeskerken explique que cet argent sera redistribué sous forme de travaux, le directeur rappelle que le SDE est maître d'ouvrage. Jean-Claude Piron parle de légalité en citant à nouveau l'article 5 de la convention. Les fonds récoltés sont à reverser directement aux communes ayant réalisé les travaux et pas uniquement dans le but de réaliser des travaux d'éclairage public. Les communes doivent en disposer comme elles le souhaitent.

Le Président informe ses collègues du résultat des rencontres avec les autres communautés de communes, qui ont aussi été informées de la destination des bénéfices engendrés par la vente des CEE.

Ces échanges se concluent par la proposition éventuelle d'une rencontre avec les 15 communes de la Communauté d'Agglomération afin d'expliquer la gestion par le SDE du produit de la vente des certificats d'économies d'énergie.

Le Président aborde ensuite les questions diverses.

Question diverse 1

Le Président aborde la création de la SEM. 5 actionnaires sont prévus pour les années à venir : le SDE65 et le Conseil Départemental, acteurs publics ; l'AREC, la Caisse des Dépôts et Consignations et CAPGEN (Crédit Agricole Pyrénées Gascogne Energies Nouvelles), acteurs privés.

Normalement, 15 à 24 mois sont nécessaires pour finaliser ce type de dossier. En parallèle, le délai maximum de réalisation des projets photovoltaïques obtenus à la CRE est de 18 mois, d'où la nécessité de constituer dans l'immédiat une SEM « réduite », composée du SDE65 et de CAPGEN. Le business plan d'un montant de 8,5 millions d'euros environ portera sur 5 à 8 projets. Cette SEM ainsi constituée sera dans le futur étendue aux autres actionnaires.

En septembre 2019, tous les partenaires auront été consultés et une assemblée générale est prévue fin octobre afin de présenter ce dossier à l'ensemble des délégués. Le Président du Département demande à ce que l'AREC soit invitée à cette assemblée afin d'expliquer la SEM.

Question diverse 2

Celle-ci porte sur les évolutions du SDE.

La gouvernance du SDE doit être renouvelée après les élections municipales de 2020. Le règlement intérieur doit être revu. Le Président propose de se caler sur les statuts de l'Association des Maires. Les conseillers municipaux désignent les délégués puis les délégués du canton désignent les membres du bureau qui élit le président.

Monsieur Pélieu souhaite que les communautés de communes soient intégrées dans ce nouveau dispositif. Le SDE deviendrait alors un syndicat mixte ouvert. Le Président du Département informe ses collègues que la volonté gouvernementale est à terme la suppression des syndicats de quelque nature que ce soit d'où la nécessité d'un syndicat unique ouvert à tous. Le directeur rajoute que si le Syndicat regroupe les communautés de communes, celui-ci pourra aussi jouer le rôle de l'Alec. La commission Organisation des Moyens et Communication va être sollicitée pour travailler sur le règlement intérieur et la refonte des statuts. En effet, actuellement l'électrification rurale et l'éclairage public sont les deux compétences obligatoires. Avec la création

d'un syndicat mixte ouvert, ces compétences deviendraient optionnelles. Il faut retravailler les statuts pour consolider la position du SDE.

Question diverse 3

Le directeur rappelle aux membres présents la tenue de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie qui aura lieu le mercredi 19 juin et à laquelle sont invitées les communautés de communes ainsi que les partenaires du SDE.

André Fourcade quitte la séance à 19 h 15.

Question diverse 4

Monsieur Rouch présente le festival NightScapades qui aura lieu du 18 au 21 juillet 2019 à Lourdes et dans les vallées des Gaves. Il propose aux membres du bureau que le SDE soutienne cet événement en offrant à tous les maires des communes faisant partie de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé une entrée pour deux personnes. Le bureau y est favorable et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 63-05-2019	Participation du SDE65 au festival NightScapades du 18 au 21 juillet 2019
	Le Président présente au bureau du SDE65 le festival NightScapades organisé par l'association Chasseurs de Nuit sur la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi du 18 au 21 juillet 2019.
	Ce festival a fait l'objet d'une première édition en 2018 couronnée de succès. Le SDE65 y a participé en montant un stand présentant la RICE du Pic du Midi, animé par l'association Sciences en Bigorre.
	Il est proposé cette année de soutenir plus activement ce festival qui met en valeur la RICE du Pic du Midi et le travail engagé par le SDE65 pour la rénovation de l'éclairage public, en achetant des entrées (250 entrées pour 2 personnes et 50 pour 1 personne) pour un prix total de 2 200 € TTC. Ces entrées gratuites seront envoyées aux 250 communes de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé.
	Ouî cet exposé, le Bureau : - approuve la proposition de soutien du SDE65 au festival NightScapades par l'achat des 300 entrées, - autorise le Président à signer tout document relatif à cette participation.

Question diverse 5

Le directeur rappelle la stratégie départementale de développement des énergies nouvelles renouvelables initiée en octobre 2018 par le Conseil Départemental et pour laquelle le SDE avait été sollicité. Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé qu'un agent du Département soit mis à disposition gratuitement auprès du SDE (à hauteur de 50 %). Le Président demande l'accord à ses collègues qui valident cette proposition par une délibération.

N°	Objet de la délibération
DL 64-05-2019	Mission d'un agent du Département des Hautes-Pyrénées auprès du SDE65 (50%) pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie départementale de développement des ENR
	Considérant que la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie départementale de développement des ENR peut continuer au sein du SDE65, il est envisagé de recevoir dans les locaux du SDE un agent du Conseil Départemental pour une mission à hauteur de 50 % du temps de travail et pour une durée de 1 an renouvelable.
	Sur rapport du Président et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité : - Emet un avis favorable à la mission d'un agent du Département des Hautes-Pyrénées auprès du SDE65 (50%) pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie départementale de développement des ENR. - Autorise le Président à signer la convention qui sera établie en ce sens avec le Conseil Départemental.

Dans le cadre de la transition énergétique, Pyrénia souhaite mettre en place une convention ::,auprès des entreprises de la zone de l'aéroport dans le cadre d'une action d'écologie industrielle axée notamment sur les économies d'énergie et la production d'ENR. Ce recrutement, qui pourrait être porté par le SDE conjointement avec la Communauté d'Agglomération (actionnaire principal de Pyrénia) peut bénéficier d'un financement de l'ADEME. Le Bureau charge le directeur de valider avec l'ADEME et la Communauté d'Agglomération TLP les modalités de mise en place de cette mise à disposition et de son financement.

Question diverse 7

Bruno Rouch communique au bureau le nom du nouveau trésorier payeur général, Jean-Philippe Sensebé. Afin que ce dernier poursuive sa mission comptable pour le SDE, une délibération doit être prise. Le bureau donne son accord et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération	
DL 66-05-2019	Mission du Trésorier Payeur Départemental pour le SDE65 Autorisation générale de poursuite	
	Monsieur le Président informe le Bureau des modifications législatives induites par le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 pris en application de l'article 55 de la loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010 qui fixent notamment l'entrée en vigueur au 1er janvier 2012 de nouvelles modalités de recouvrement des produits locaux ainsi que de l'article 73 de la loi 2017-1775 du 28 décembre 2018 relative à l'uniformisation des procédures contentieuses dont l'organisation est la suivante :	
	 la lettre de relance, la mise en demeure de payer, sans frais, produisant des effets juridiques identiques au commandement de payer, la saisie administrative à tiers détenteur depuis 01/01/2019. 	
	Le Président rappelle au Bureau que l'engagement des mesures d'exécution forcée par le comptable public reste conditionné par une autorisation de l'ordonnateur. Cette autorisation peut être générale et permanente, ou à défaut, prendre la forme d'états collectifs de retardataires soumis au visa de l'ordonnateur après l'envoi des mises en demeures de payer.	
	Il est proposé aux membres du Bureau d'accorder au payeur, monsieur Jean-Philippe SENSEBE, une autorisation permanente et générale de poursuite et d'autoriser le Président à signer toutes pièces à intervenir.	
	Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :	
	Article 1 ^{er:} D'accorder au payeur départemental, monsieur Jean-Philippe SENSEBE, une autorisation permanente et générale de poursuite en application de l'Article R 1617-24 du CGCT.	
	Article 2: D'autoriser le Président à signer toutes pièces a intervenir.	

La séance est levée à 19 h 30

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 58 05 2019 Aménagement des locaux du SDE – consultation des entreprises

DL 59 05 2019 AMO Maîtrise et gestion des lignes FT

DL 60 05 2019 Programmation complémentaire

DL 61 05 2019 Demande financement Région pour réseau de chaleur de St Lary

DL 62 05 2019 Etude de faisabilité bois-énergie – création d'un réseau technique entre la piscine et le Forum sur la commune de Luz St Sauveur

DL 63 05 2019 Mission d'un agent du Département des Hautes-Pyrénées auprès du SDE65 (50 %) pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie départementale de développement des Enr

DL 64 05 2019 Participation du SDE65 au festival NightScapades du 18 au 21 juillet 2019

DL 66 05 2019 Mission du Trésorier Payeur Départemental pour le SDE65 – autorisation générale de poursuite

Les membres du Bureau

Le Président